

N° 9

BIBLIOTHÈQUE DE PROPAGANDE SOCIALISTE

LA

PROPAGANDE

DE LA

Fédération Ouvrière Bruxelloise

PRIX : 5 CENTIMES

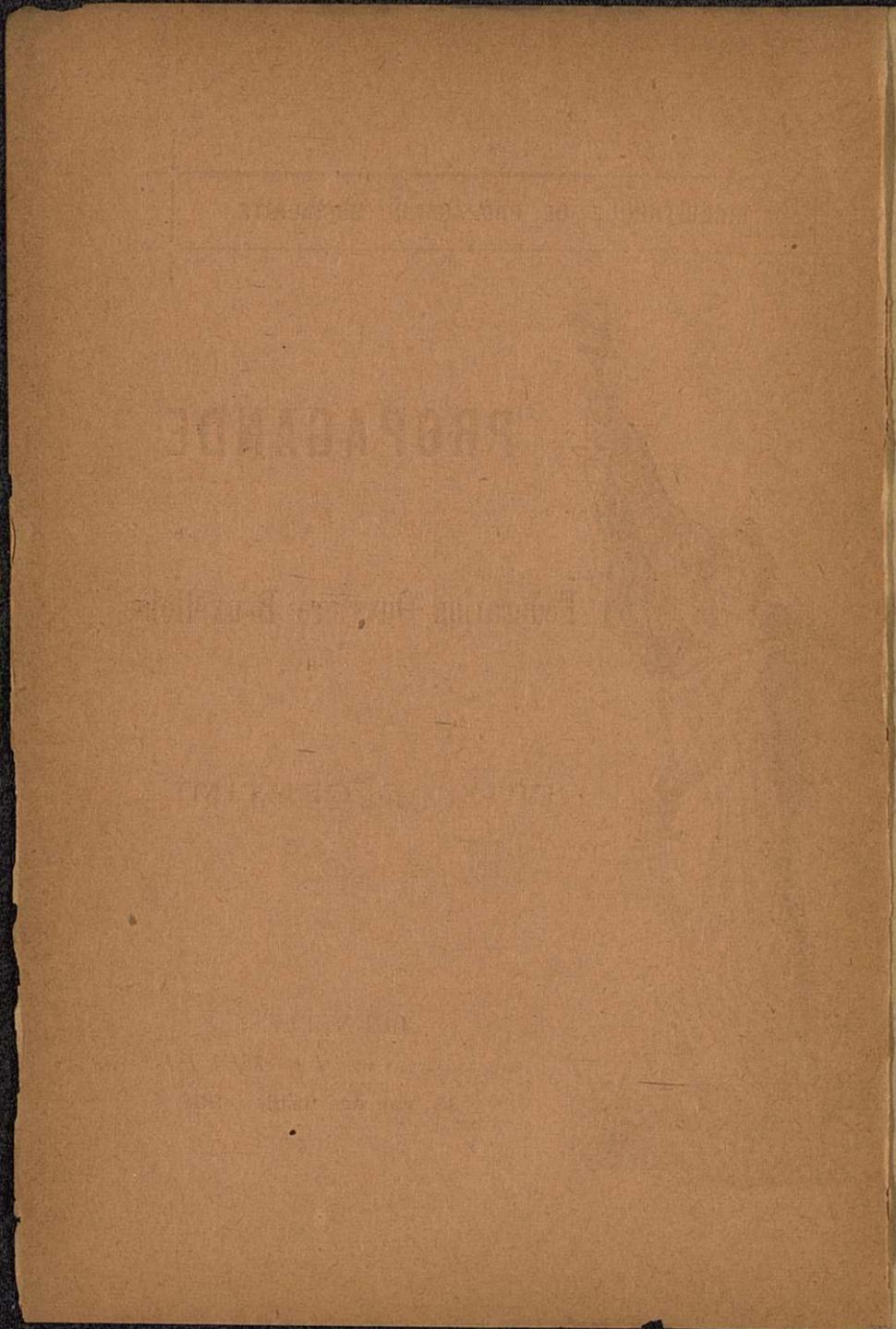
BRUXELLES

AU JOURNAL *LE PEUPLE*

35, rue des Sables, 35

1894





LA PROPAGANDE

DE LA

FÉDÉRATION OUVRIÈRE BRUXELLOISE

SOMMAIRE :

La situation politique et morale du Parti ouvrier
bruxellois, Victor SERWY ;
La situation financière, Romain VAN LOO ;
Statuts organiques ;
Organisation électorale et financière ;
Liste des groupes affiliés.

PRIX : 5 CENTIMES

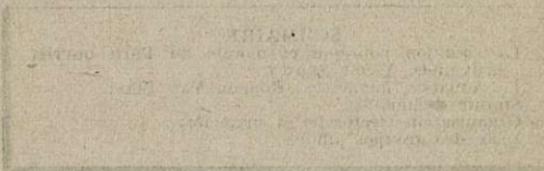
BRUXELLES

AU JOURNAL *LE PEUPLE*, rue des Sables, 35

—
1894

LA PROPAGANDE

FEDERATION OUVRIERE BRUXELLOISE



FRUX - 8 CENTIMES

STAMPED IN BRUXELLES rue des Sablons 20

1901

La réforme électorale

La lutte entamée, dès la naissance du parti ouvrier, pour le droit de vote à tous les citoyens a reçu une large solution. C'est l'événement mémorable de l'année écoulée.

Grâce à une propagande intense, secondée par un mouvement populaire admirable, le régime censitaire a sombré. Des milliers de conférences données sur tous les points du pays avaient fait comprendre à la classe ouvrière son asservissement politique ; des brochures, des affiches, des manifestes, la presse avaient éveillé en elle le sentiment de ses droits ; des manifestations grandioses de quatre-vingt mille citoyens, des grèves à caractère politique englobant dans un élan de solidarité des vingt mille et des deux cent mille travailleurs ont eu raison de l'égoïsme de nos gouvernants.

La grève générale

C'est, après une campagne menée avec ardeur par plusieurs centaines de compagnons qui s'improvisaient écrivains, orateurs, organisateurs, administrateurs, pour les besoins de la cause populaire, après une consultation de la population sur le suffrage universel en février, que la classe ouvrière se soulève sur tous les points du pays, en avril, réclamant sa participation à la vie politique.

La grève éclate dans le Borinage, se propage dans le Centre, puis dans les Bassins de Liège et de Charleroi ; elle surgit dans les grandes villes : Bruxelles, Gand, Anvers, et se généralise bientôt, acquérant une intensité inquiétante pour le repos de nos dirigeants. La grève fait des adeptes dans tous les corps de métier.

L'agitation ouvrière entraîne, en quelques jours, deux cent mille travailleurs décidés à obtenir leurs droits politiques.

Le peuple soulevé acclame le droit de vote pour tous ; le gouvernement prenant peur, envoie des troupes en maintes

contrées ; Gand s'agite ; la lutte s'annonce irrésistible ; le sang coule à Mons et en vingt endroits, l'état de siège est proclamé à Bruxelles. Le parti ouvrier s'est lancé, dès les premiers jours, très résolument dans la lutte.

La Belgique est à deux doigts de la guerre civile, et la Constituante n'a pas encore donné satisfaction aux revendications d'un peuple justement soulevé.

Le 18 avril arrive.

Le Parlement siège en permanence protégé par la force armée. La grève générale le tient emprisonné : il ne peut se séparer sans avoir renversé l'odieux article 47.

En une heure, le nouveau régime électoral est adopté, presque sans débat, à la presque unanimité des députés. La grève a produit son effet : satisfaction est donnée — non complète, il est vrai, puisque le nouvel article 47 tout en proclamant le droit de suffrage à tout citoyen, accorde encore des privilèges à la propriété et à l'instruction, à la bourgeoisie, somme toute — mais, dorénavant le peuple participera à l'élection de ses mandataires.

La grève peut cesser. La reprise du travail est conseillée à la population par un manifeste du Conseil général. L'appel est entendu partout. Le calme peut renaître dans le pays sérieusement troublé pendant plusieurs semaines.

Le gouvernement acculé par la grève à rendre justice à la classe ouvrière, profite de l'accalmie qui suit pour poursuivre d'une haine implacable tous les militants du parti ouvrier. N'était-ce pas déjà assez, plus qu'assez, d'avoir fait couler le sang des meilleurs enfants du pays ? Non, il faut frapper, condamner. Le gouvernement ne trouve pour tout baume aux plaies dont souffre le peuple travailleur que des années de baigne pour des centaines de pauvres compagnons épris d'un intime sentiment de justice.

C'est odieux !

Le suffrage universel, tempéré par le double et le triple votes, par les iniquités de la loi électorale, en ce moment en discussion, est le résultat du travail du parti ouvrier.

C'est sous l'influence de sa propagande que d'autres partis politiques se rallièrent au suffrage universel, mais

ils n'usèrent pas de tous les moyens en leur pouvoir pour en hâter et en assurer la réalisation.

Il ressort d'un examen sincère du passé que, sans la classe ouvrière organisée en parti, sans la grève d'avril, la question électorale n'aurait reçu aucune solution et le suffrage universel serait loin d'être en bonne voie, car le système plural est destiné à sombrer sous l'indignation populaire après les prochaines élections.

La question du droit de vote à tout citoyen est un principe de justice élémentaire, et comme tel ne pouvait et ne devait admettre de ses partisans de moyen terme. Ce qui s'est passé à la Constituante a cependant démontré que pour certains d'entre eux, il est des accommodements avec les principes.

Le parti ouvrier ne désarme pas devant la solution donnée au problème électoral. Le vote plural qui consacre de nouveaux privilèges sera combattu par le parti ouvrier dont la devise est : *Pas de privilèges ! L'égalité politique !* »

Les élections prochaines

Quelles que soient les injustices évidentes du régime électoral actuel, nous sommes décidés à nous en servir, sans pour cela le reconnaître.

Les futures luttes électorales nous offrent l'occasion de déplacer définitivement le champ semi-séculaire de la bataille des vieux partis politiques : c'est sur le terrain de la question sociale que nous porterons le débat et la lutte. La platform électorale sera en résumé : « *Pour ou contre le Socialisme !* »

Et notre parti en sortira grandi, fortifié.

Sans repousser les mandats qui permettent de se servir des assemblées comme d'autant d'excellents milieux de propagande, nous aurons avant tout à cœur d'éclairer les masses sur leur situation misérable, sur les moyens de l'améliorer et sur la nécessité d'être avec nous contre leurs oppresseurs.

Notre programme vient d'être admis dans ses grandes lignes. Nous en poursuivrons sans défaillance la réalisation, particulièrement par la voie des pouvoirs publics, par le groupement ouvrier et aussi par tous les moyens que nous jugerons efficaces.

Organisation électorale

Notre organisation électorale a été réglée et elle sera, avec le concours des comités électoraux, à la hauteur des devoirs qui incombent au parti.

La *Fédération électorale ouvrière* a remplacé la *Ligue ouvrière bruxelloise* et elle s'est mise à organiser par quartiers et par sections la masse ouvrière de la capitale. Un travail semblable se poursuit avec persévérance dans tous les faubourgs. A Molenbeek-St-Jean et à Cureghem, nos amis ont couvert leur commune d'un réseau complet de sections qui, toutes, promettent de rendre d'inappréciables services, lors des prochaines batailles électorales. Ces exemples doivent encourager nos camarades des autres communes à agir de même, sans se décourager un instant par la tâche, — les comités électoraux constituant la base de notre organisation politique.

Un bureau électoral dont le principe a été reconnu légitime par plusieurs assemblées est en ce moment à l'approbation des groupes au sujet de son organisation. Nul doute que tous voudront s'imposer un léger sacrifice pour constituer cet organisme dont le fonctionnement est intimement lié au succès de l'élection de nos mandataires aux Conseils de prud'hommes, de l'industrie et du travail, aux Chambres et aux Conseils communaux et provinciaux.

L'ensemble de notre organisation

Certes, l'organisation politique de notre parti est importante, mais elle ne peut être et ne doit être que secondaire. La force principale d'un parti ouvrier est dans ses organismes économiques : ses chambres syndicales, surtout, dans ses institutions mutuellistes et coopératives, et aussi dans ses organes de diffusion des principes.

On peut affirmer, sans exagération, que le parti ouvrier bruxellois possède une organisation complète de nature à faire face à toutes les nécessités.

Au point de vue politique : des ligues ouvrières avec sections s'occupent de la propagande dans leur quartier et dans leur commune, et aussi des élections communales; des fédérations cantonales existent pour les élections au Conseil provincial et pour les élections prud'hommes; la Fédération ouvrière bruxelloise pour les élections au Conseil de l'industrie et du travail et pour les élections législatives.

Au point de vue syndical, de nombreuses chambres syndicales de métier organisées pour la défense du salaire, la lutte contre le patronat, l'amélioration des conditions du travail, le soulagement par la solidarité des malades, des victimes des intolérances capitalistes.

Au point de vue coopératif, deux sociétés coopératives de consommation et des ateliers de production qui, outre leur but spécial, secondent le travail de propagande du parti.

Au point de vue mutualiste, un service médico-pharmaceutique rattaché à l'ensemble des œuvres de la *Maison du peuple* et que nous voudrions voir mieux apprécié par nos affiliés.

A côté de ces groupes déjà nombreux, une vingtaine d'autres dont la mission spéciale est de vulgariser les principes socialistes, de faire connaître les réformes inscrites notre programme, de propager les idées d'organisation, d'appeler le peuple à la jouissance des lumières de la science et aux émotions de l'art. Nous avons ainsi désigné les Jeunes Gardes, les sociétés de musique, de gymnastique, d'art et d'enseignement, les clubs de propagande et le group-ural.

Ajoutons encore que nous avons pris part à la constitution de l'*extension universitaire* et qu'une centaine de nos membres en suivent les cours.

Dans le cours de l'année dernière, nous avons créé et organisé une nouvelle institution l'*Ecole mutuelle d'orateurs* dont le but est de mettre les données de la science économique à la portée des membres du parti et de per-

mettre à ceux-ci de s'en servir dans la propagande par la parole.

C'est là une des créations du parti ouvrier appelée à nous rendre de grands services et à se généraliser dans tous les milieux ouvriers. Mais pour qu'il en soit ainsi, il est nécessaire que nos affiliés suivent régulièrement les cours de l'école.

Parmi les adhérents à l'école, plusieurs ont déjà été envoyés en tournée de propagande, d'autres peuvent dès aujourd'hui aborder la tribune.

*
**

La *Fédération ouvrière bruxelloise* compte à l'heure actuelle :

13 groupes politiques ;

36 syndicats ;

2 coopératives et 3 ateliers de production ;

12 groupes d'études, d'enseignement et de propagande ;

6 groupes d'agrément.

Soit un ensemble de 69 groupes.

C'est un spectacle bien réconfortant que de voir tant de groupements ouvriers poursuivant des buts particuliers, tous animés d'un même idéal, le triomphe du socialisme, réunis en cette même pensée dans un organisme fédératif : *La Fédération ouvrière bruxelloise*.

L'organisation financière

L'organisation financière de la *Fédération ouvrière bruxelloise* a été modifiée et améliorée. Nous attirons l'attention de tous les groupes sur la nécessité d'apporter leur concours à la bonne fructification du denier de propagande. Nous rappelons aussi aux ligues ouvrières et nous les engageons vivement à respecter scrupuleusement cette décision d'une assemblée plénière — qu'il ne peut n'exister qu'un seul denier de propagande pour tout le parti ouvrier bruxellois.

Les cotisations d'affiliation rentrent plus facilement que par le passé. La situation financière, sans être brillante,

est satisfaisante, surtout si l'on tient compte des dépenses considérables nécessitées pendant les trois premiers mois de l'année pour la propagande du suffrage universel et la grève d'avril.

Organisation syndicale

Une seule ombre à ce tableau : la faiblesse numérique de notre organisation syndicale. La majorité de nos chambres syndicales ne comptent qu'un nombre restreint de compagnons : c'est là une des raisons pour lesquelles, elles ne peuvent pas toujours lutter avec des chances de succès contre la tyrannie patronale. Il faudra, cette année même, rechercher les moyens d'améliorer cette situation. Si les syndicats ouvriers ont à leur actif maints succès, cela résulte de ce qu'ils contiennent l'élite de la corporation et qu'ils sont animés d'un profond esprit de solidarité, mais c'est absolument insuffisant, il faut bien le reconnaître, pour amener la victoire dans les batailles économiques prochaines plus fréquentes, plus meurtrières à mesure que le processus capitaliste effectue son évolution.

Notre organisation syndicale n'est cependant pas restée stationnaire : la force numérique de chaque syndicat s'est accrue ; le nombre de syndicats a augmenté. Elle a bénéficié des grèves politiques de ces dernières années, bien qu'elle ait contribué largement à les soutenir.

En résumé, nous pouvons dire, que nos syndicats sont surtout puissants par l'influence morale qu'ils exercent sur les ouvriers de la corporation.

La propagande syndicale entamée, il y a trois mois, sous les auspices de la *Fédération*, n'a pas rapporté tous les fruits que nous en attendions. Il y aura lieu d'en rechercher les causes.

L'union des forces ouvrières

Nous désirons encore ajouter quelques mots au sujet de cette question importante de l'organisation ouvrière.

Avoir beaucoup de groupes c'est bien, mais avoir des groupes forts par l'esprit qui les anime et par le nombre de membres, c'est mieux. Nous voudrions, pour atteindre

ce résultat, que l'esprit particulariste qui règne souvent dans chaque corporation, s'efface pour faire place à une union entre ouvriers de divers métiers semblables. Il en résulterait une notable réduction des frais d'administration et un esprit de cohésion plus grand entre les membres. Il faudrait, à notre avis, moins se préoccuper de créer des groupes que de fortifier les sociétés existantes.

Nous disons cela, non seulement pour les chambres syndicales, mais aussi pour les coopératives. Nous croyons qu'à l'heure où toutes les forces capitalistes et réactionnaires se coalisent pour résister à l'assaut de la démocratie socialiste, il est nécessaire que toutes les organisations ouvrières se groupent, se fédèrent en une puissante union.

La lutte s'établit de plus en plus entre exploités et exploités. C'est pourquoi nous émettons le vœu de voir les sociétés coopératives affiliées et même celles qui comme *La Ruche*, marchent d'esprit avec nous, s'entendre pour devenir plus fortes. C'est pourquoi nous émettons aussi le vœu de voir bientôt les associations syndicales non affiliées se ranger sous les plis du drapeau de la démocratie socialiste.

Il n'y a qu'une classe ouvrière, odieusement exploitée, avide d'amélioration ; il ne peut y avoir qu'un parti ouvrier pour lequel les questions de langue, de race n'existent pas, pour lequel la question religieuse ne peut être que momentanément secondaire. Le point de vue économique prime tous les autres, et c'est la raison pour laquelle, encore une fois, il ne devrait y avoir qu'un parti de travailleurs.

Espérons que notre appel à la concentration sera entendu !

Il n'est pas trop de toutes les forces ouvrières pour monter à l'assaut de la bourgeoisie, si mauvaise, si dure pour le peuple travailleur.

Concentration ouvrière

Nous assistons partout, et dans le domaine politique, et dans le domaine économique à la concentration des intérêts. A Gand, l'union est déjà établie entre la réaction cléricale

et les antisocialistes. Attendons-nous à voir cette union contre nature se produire ailleurs encore.

Dans le camp libéral, l'idée de reconstituer l'ancien parti libéral est poursuivie, avec le but de conquérir avant tout la majorité du parlement et le gouvernement. Le vote plural, mis en avant et défendu par l'Extrême-Gauche, lors des débats à la Constituante, et devenu le sabot du suffrage plus ou moins généralisé, forme la base des espérances électorales du parti progressiste. En effet, le système plural est favorable à la petite bourgeoisie et c'est sur celle-ci que le parti progressiste compte pour s'emparer de l'Etat.

Si le Congrès libéral n'aboutit pas, on doit s'attendre à voir la réaction cléricale s'accroître des débris du doctrinarisme.

Au point de vue économique, les patrons se coalisent dans tous les centres industriels pour résister aux revendications ouvrières.

C'est partout la lutte âpre et continue, en perspective, contre la classe ouvrière.

C'est donc aussi la nécessité pour celle-ci de s'unir étroitement.

*
**

Avec la coalition de tous les éléments réactionnaires, d'une part, celle du libéralisme, d'autre part, enfin l'union des forces socialistes, la situation politique se simplifie considérablement au grand avantage du progrès de la politique sociale.

Nous aurons à examiner, sous peu, de très près cette situation et, en particulier, la question des alliances électorales. Le Congrès annuel des 25 et 26 mars aura à se prononcer sur cette question, qui s'éclaircira d'autant plus facilement que la Représentation proportionnelle sera d'ici là entrée dans notre législation électorale.

*
**

Pendant plusieurs années, les forces vives du parti, associations, hommes, presse ont été absorbées par la lutte pour le Suffrage universel. Aujourd'hui celle-ci est en partie résolue, la propagande peut se porter, avec plus de

succès, vers les questions économiques, vers les problèmes d'organisation syndicale et nous n'aurons garde de nous en plaindre, car c'est là, besogne essentielle.

Élections économiques

Nous signalerons rapidement en dehors, du mouvement de la grève pour le Suffrage universel à Bruxelles les principaux faits de l'année écoulée.

Les élections au Conseil de l'Industrie et du Travail ont eu lieu en mai. Nos candidats ont été élus sans que les antisocialistes aient osé affronter le scrutin.

A Molenbeek, il en a été de même pour les élections au Conseil de Prud'hommes.

Dans le canton d'Ixelles, les quelques douzaines de travailleurs des *Maisons des Ouvriers* ont opposé des candidats à ceux du parti ouvrier. Il en est résulté une victoire complète pour nous.

La vérité est qu'en dehors du parti ouvrier il n'y a et il ne peut y avoir d'organisation ouvrière.

Des élections prud'hommes auront lieu à la fin de cette année, pour le Conseil de Bruxelles. Nous comptons absolument sur le concours actif de tous les syndicats, en particulier, et de tous les membres du parti pour qu'ils nous secondent puissamment dans la révision des listes électorales du dit Conseil. Nous ne pouvons espérer de victoire complète si nous ne nous acquittons pas consciencieusement et activement de ce travail.

Le 1^{er} Mai

Le 1^{er} Mai a été célébré avec beaucoup d'ensemble. Constatons en passant les sympathies que l'idée rencontre chez les Associations libres.

Propagande rurale

La propagande à la campagne n'a pas été négligée pendant le cours de l'année. Une centaine de villages ont été visités par nos propagandistes. L'accueil reçu chez les

campagnards est de plus en plus bienveillant. En bien des villages, on nous demande d'y retourner; on nous achète nos brochures.

Voulez-vous une autre preuve du progrès de nos idées chez les ruraux? Considérez les résultats du canton d'Uccle aux dernières élections prud'hommes: 112 voix socialistes contre 17 voix réactionnaires.

Il importe qu'à l'avenir, cette propagande fasse l'objet de notre plus vive sollicitude: son organisation est plus difficile; bien menée, elle est appelée à donner des succès rapides.

Contre l'Impôt du Sang

La propagande contre l'Impôt du sang dont l'organisation a été réglée par le Congrès annuel de Gand, a fait l'objet de nos délibérations. Des mesures de propagande ont été prises par la *Fédération bruxelloise* avec les *Jeunes Gardes* de l'agglomération.

La Presse socialiste

Une preuve positive de l'avancement des idées socialistes, nous est aussi fournie par le développement croissant de notre presse quotidienne. *Le Peuple* et *l'Echo du Peuple* voient leur tirage s'accroître constamment. Les brochures publiées sous les auspices du Parti se succèdent régulièrement. Il est à souhaiter qu'elles s'enlèvent rapidement. Elles sont destinées à la fois à éclairer les masses et à fortifier la foi socialiste parmi les affiliés! Lisons, et propageons les organes de la démocratie socialiste; mettons à profit nos loisirs pour étudier les écrits des grands penseurs et sachons en faire profiter notre milieu, nos semblables.

Dans cet ordre d'idées, nous nous imposerons la tâche de réorganiser avant la fin de l'hiver notre bibliothèque, à laquelle il est nécessaire de donner une place importante dans l'ensemble de nos diversess institutions.

Politique communale

Il faut enregistrer comme le signe de l'influence de nos idées, la nomination de mandataires du parti dans les institutions de la bienfaisance publique et dans les collèges échevinaux. Nous sommes représentés, dans toutes les communes de l'agglomération bruxelloise (à part Etterbeek). La Conférence des conseillers communaux a cessé de fonctionner à la suite de la propagande intense pour le Suffrage universel, mais nous comptons la reconstituer dès que le Congrès de Mons se sera prononcé sur la question des alliances. Il est absolument nécessaire que nos mandataires communaux se rencontrent périodiquement afin de se renseigner et de s'instruire mutuellement, de marcher d'accord, et d'imprégner leur conduite de l'esprit de parti.

*
**

La *Fédération ouvrière Bruxelloise* s'est fait représenter au Congrès international de Zurich par le compagnon V. Serwy.

Notre activité pendant l'année écoulée s'est manifestée par le grand nombre de réunions de délégués, par de nombreuses assemblées plénières, par la tenue de réunions publiques et l'organisation de manifestations, par l'éclosion de la grève d'avril dans Bruxelles — fait qui a été d'une influence considérable sur l'issue de la crise politique, par une dizaine d'affiliations.

Aux Disparus

Nous rémémorant les travaux de l'année passée, nous ne pouvons nous défendre de songer, à la fois, avec tristesse et fierté aux soldats de l'armée socialiste tombés en chemin ou momentanément enlevés à la vie de notre parti. Nous ne pouvons oublier, à cette heure où le socialisme prend la première place dans les soucis des dirigeants et se trouve au premier plan des préoccupations publiques, nous ne pouvons oublier ni les apôtres du

socialisme morts fidèles à la cause du prolétariat, ni ceux tombés sous les balles de l'armée du capitalisme ou jetés dans les bagnes de l'oligarchie, ni ceux, si nombreux, sacrifiés obscurément à la défense des droits populaires.

A eux, vont en ce jour de rémémoration, nos plus vifs sentiments de gratitude et de regrets.

L'esprit nouveau

Et nous ne pouvons non plus nous défendre, en terminant ce rapport, d'un sentiment de fierté quand nous nous rappelons qu'il n'y a pas dix ans que notre parti fut fondé.

Depuis que de chemin parcouru !

La vie politique a été transformée. La semi-séculaire question clérical-libérale a été tuée. Le peuple est appelé à la gestion des affaires publiques. Le pays ouvrier s'est couvert d'organisations. Il prend de plus en plus conscience de lui-même. Un large sentiment de tolérance a été inauguré.

Un esprit nouveau est né !

Des temps meilleurs s'annoncent !

Qui a opéré ces profondes transformations dans la vie sociale du peuple ?

C'est le parti ouvrier aidé des enseignements du passé et du progrès des sciences.

En cette fin de siècle, le progrès brûle les étapes et favorise dans l'ordre économique l'avènement de l'égalité, dans l'ordre politique la naissance de la liberté, et dans l'ordre moral, l'éclosion d'un régime de solidarité.

Les temps nouveaux sont proches !

A nous soldats de l'armée de l'émancipation intégrale, d'en hâter la venue ! A nous, de savoir en préparer la jouissance par l'élevation de nos cœurs et de nos intelligences !

Travaux prochains

Nous croyons bien faire, avant de clore cet exposé, d'attirer votre attention sur les travaux qui doivent faire l'objet de nos plus urgentes délibérations :

1. Constitution du bureau électoral;
2. Revision des listes du Conseil de Prud'hommes de Bruxelles;
3. Les alliances électorales;
4. L'organisation syndicale et la propagande à faire pour en accentuer la puissance;
5. La bibliothèque fédérale;
6. Le 1^{er} Mai;
7. La propagande à la campagne.

Le Secrétaire-Rapporteur,
VICTOR SERWY.

Les Membres du Comité:

E. BRUYLANTS, DE BROUCKÈRE, DAUSI, G. MAES,
MICHOTTE, SCHENK, R. VAN LOO, Jean VOLDERS.

BRUXELLES, le 23 janvier 1894.

PARTI OUVRIER BELGE. — FÉDÉRATION BRUXELLOISE

Bilan des Recettes et Dépenses de l'Année 1893

MOIS	Dates	NOMS DES GROUPES	Nombre de Membres	Cotisations pour 1893
Janvier	18	Syndicat des Peintres	110	11 00
"	26	Ligue ouvrière de Molenbeek	75	7 50
"	30	Syndicat des Plombiers-Zingueurs	60	6 00
"	31	Union des Teinturiers en peaux	140	14 "
Février	4	Syndicat des Boulangers	70	7 "
"	5	Ligue ouvrière de Schaerbeek	110	11 "
"	6	" de Cureghem	100	10 "
"	"	" de St-Josse	75	7 50
"	14	Ligue des Gantiers socialistes	60	6 00
Mars	8	Syndicat des Peintres en équipages	50	5 00
"	"	" des Mécaniciens	300	30 00
"	"	" des Maçons	30	3 "
"	28	Ligue ouvrière de Forest	50	5 "
Avril	22	Syndicat des Confiseurs	50	5 "
"	30	Jeune Garde socialiste de Bruxelles	50	5 "
Mai	1	Syndicat des Doreurs sur bois	75	7 50
"	2	" des Ponceurs-Lithographes	30	3 00
"	4	" des Employés socialistes	100	10 "
"	9	Cercle de Propagande soc. de Brux.	60	6 "
"	"	Ligue ouvrière d'Etterbeek	35	3 50
"	16	Synd. des Facteurs en pianos et orgues	60	6 00
Juin	6	" des Sculpteurs et Tail. de pierre	35	3 50
"	7	Ligue ouvrière de St-Gilles	150	15 00
"	8	Cordonniers de St-Gilles	100	10 "
Juillet	18	Cercle des Citoyennes socialistes	40	4 "
"	"	" des Etudiants socialistes	100	10 "
"	20	Association des Cigariers	100	10 "
Août	2	Club de l'Abattoir	50	5 "
"	"	La Maison du Peuple, soc. coop. (solde)	8,000	800 "
"	7	Ligue ouvrière d'Ixelles	100	10 "
"	18	Association des Ebénistes	100	10 "
"	28	Les Solidaires, groupe de libre-pensée	50	5 "
Septemb.	11	Assoc. des Imprimeurs-Lithographes	90	9 "
"	"	" Tourneurs-Raboteurs-mécan.	300	30 "
"	21	Synd. des Cordonniers de Bruxelles	45	4 50
Octobre	23	La Molenbeekoise, soc. coopérative	400	40 00
Novemb.	21	Assoc. des Mennisiens-Charpentiers	200	20 "
Décemb.	25	Syndicat des Selliers	30	3 "
Totaux			11,580	1,158 00

Cotisations arriérées

1893 MOIS	Dates	NOMS DES GROUPES	Nombre des membres	Année	Sommes
Janvier	18	Jeune Garde de St-Gilles	30	1891-92	6 00
"	22	Solidaires	50	1892	5 "
"	30	Synd. des Plombiers-Zingueurs	60	1891-92	12 "
Février	6	Ligue Ouvrière de Cureghem	suppl.	1892	10 "
"	"	Synd. des Teinturiers en peaux	"	"	7 "
"	12	" Tourneurs-Rabot.-mécán.	200	"	30 "
"	15	Ligue ouvrière de Jette	50	"	5 "
Mai	1	Synd. des Doreurs sur bois	125	"	19 75
"	2	Fanfare ouvrière de Bruxelles	30	"	3 "
"	2	Cercle de Propagande soc. Brux. . . .	60	"	9 "
"	9	Ligue ouvrière d'Etterbeek	35	"	4 95
Juin	7	" de St-Gilles	100	"	15 "
Juillet	18	Citoyennes socialistes	40	"	6 "
Août	18	Syndicat des Ebénistes	100	"	15 "
Septemb.	11	Association des Lithographes	90	"	13 50
				Total . . fr.	161 20

Subsides Manifestation du 1^{er} Mai

MOIS	Dates	NOMS DES GROUPES	Sommes
Avril	29	Synd. des Fouleurs et Feutriers en chapell.	10 00
"	"	Cercle des Etudiants socialistes	10 "
"	30	Syndicat des Plombiers-Zingueurs	15 "
Mai	1	Ligue des Gantiers socialistes	10 "
"	"	Syndicat des Doreurs sur bois	10 "
"	2	Ligue ouvrière de Forest	10 "
"	8	Syndicat des Teinturiers en peaux	10 "
"	9	" des Peintres en équipages	10 "
"	15	La Maison du Peuple, société coopérative . .	100 "
Juin	5	Syndicat des Relieurs	10 "
"	6	" des Sculpteurs et Tailleurs de pierre . .	10 "
"	8	" des Cordonniers de St-Gilles	10 "
Août	7	Ligue ouvrière de Cureghem	10 "
			Total . . . fr. 225 00

Subsides propagande syndicale

MOIS	Dates	NOMS DES GROUPES	Sommes
Novemb.	5	Syndicat des Plombiers-Zingueurs	10 00
"	7	" des Mécaniciens	10 "
Décemb.	19	Association des Ebénistes	10 "
"	25	Syndicat des Employés	10 "
"	"	" des Confiseurs	10 "
			Total . . . fr. 50 00

Recettes diverses

MOIS	Dates	LIBELLÉ	Sommes
Janvier	1	En caisse à ce jour. fr.	236 49
Février	3	Goguette par l'Echo du Peuple	10 58
Mars	15	Subside par la Maison du Peuple en faveur du Referendum du 26 février.	1,000 00
Mai	9	Subside du Cercle de l'Abattoir.	3 50
Août	27	Vente des tickets pour la Manifestation du 1 ^{er} Mai	225 55
"	9	Vente des tickets du Referendum.	251 75
Décemb.	9	Subside en faveur de la propagande par le Club de l'Abattoir.	50 00
"	31	Bénéfice fait à la Fête du 20 Août jusqu'à ce jour	292 83
Total. fr.			2,070 70

Récapitulation des Recettes

En caisse au 1 ^{er} Janvier 1893 . . . fr.	236 49
Cotisations pour 1893	1,158 "
" arriérées	161 20
Subside Manifestation du 1 ^{er} Mai.	225 00
" en faveur de la propagande syndicale	50 "
Recettes diverses	1,834 21
Total des recettes . . . fr.	3,664 90

DÉPENSES

Correspondances, fournitures et frais de bur., expédit. fr.	146 62
Impressions d'affiches, manifestes, convocations	1,918 00
Subsides à divers compagnons de passage	28 "
Frais de délégation (Congrès de Zurich et autres).	239 50
" en faveur du referendum du 26 février	1,291 20
" pour l'organisation des Manifestations et divers	470 80
Total. . . . fr.	4,094 12

BALANCE

Total des recettes . . . fr.	3,664 90
" dépenses	4,094 12
Solde en déficit . . . fr.	429 22 (*)

POUR LE COMITÉ DE LA FÉDÉRATION BRUXELLOISE :

Les Vérificateurs,

Le Trésorier,

H. BARA et J. DELVAUX.

ROMAIN VAN LOO.

Bruxelles, le 19 Février 1894.

(*) Cette somme était empruntée à la Coopérative de la Maison du Peuple comme avance sur ses cotisations de 1894.

La Situation financière

COMPAGNONS,

En vous exposant les comptes de la *Fédération bruxelloise* du parti ouvrier pour l'année 1893, nous constatons que les ressources de la *Fédération* se sont élevées à 3,664 francs ; en 1892, elles avaient atteint la somme de 4,460 francs ; soit pour 1893 une diminution de recettes d'environ 800 francs. Nous remarquons aussi que les comptes de 1892 ont laissé un boni de 236 francs, alors que 1893 se solde par un déficit de plus de 400 francs.

L'année 1893, tout en ayant été fort mouvementée pour notre parti par l'organisation du Referendum, la Grève générale, le 1^{er} Mai, la Représentation proportionnelle, la Propagande syndicale, etc., n'a cependant pas donné lieu à des élections, c'est vous dire que, dans ce cas, le déficit aurait été beaucoup plus élevé.

La diminution des recettes est due en grande partie à ce qu'en l'année écoulée, par suite des événements du mois d'avril, qui ont plongé plusieurs familles dans le deuil, il ne nous a pas été possible d'organiser, comme les années antérieures, plusieurs fêtes au profit de la Caisse de la *Fédération*.

Comme vous le voyez, Compagnons, les ressources de la *Fédération* sont faibles, trop faibles, et il nous faudra penser sérieusement aux moyens d'alimenter davantage notre caisse. Cette année surtout, la *Fédération* aura besoin de beaucoup d'argent pour lutter avec succès aux élections prochaines contre les partis bourgeois.

Déjà différentes mesures ont été prises par la *Fédération* pour créer des ressources, entre autres, l'organisation du Denier de propagande et l'organisation trimestrielle de Fêtes fédérales. Quant au Denier de propagande, nous ne connaissons pas encore les résultats qu'il produira ; nous ne pouvons donc que vous engager à le faire fructifier le plus possible.

En ce qui concerne l'organisation des Fêtes de la *Fédération*, nous avons remarqué qu'en général, les compagnons manquent quelque peu de dévouement. Il s'agit cependant des intérêts de l'ensemble du Parti ouvrier

bruxellois. La plupart se dévouent beaucoup pour leur groupe respectif, mais négligent de montrer ce même dévouement lorsque les intérêts généraux de la *Fédération* sont en jeu. Les compagnons dévoués dont nous parlons se bornent à assister à la fête, laissant à un nombre absolument trop restreint de camarades la lourde charge de l'organisation des Fêtes, du placement et de la vente des cartes.

La dernière fête, donnée le 20 août à Laeken, a laissé un bénéfice dépassant, jusqu'à présent, 300 francs ; nous sommes d'avis qu'une Fête de la *Fédération* bien travaillée, sûre de l'appui de quelques membres de chaque groupe affilié, devrait produire un billet de mille francs.

Faisons aussi observer les retards que mettent un assez grand nombre de groupes dans le paiement de leur cotisation ; il serait désirable que les sociétés payassent au commencement de l'année.

Lorsque la situation et les circonstances exigent un appel de fonds par voie de subside, nous comptons un certain nombre de groupes — ce dont nous les remercions — qui répondent toujours avec empressement ; d'autres, au contraire, restent toujours sourds à nos appels. C'est ainsi que, sur près de septante groupes affilés, il n'y en a que treize qui sont intervenus pour la propagande en faveur de la manifestation du 1^{er} Mai, et ce nombre n'est même pas encore atteint pour l'intervention dans la propagande syndicale.

Nous terminons ce rapport en émettant l'espoir que tous les groupes et tous les affiliés travaillent à la prospérité du Parti et ne négligent aucun moyen de battre monnaie en faveur de la Caisse fédérale.

Ainsi nous ferons notre devoir de bon socialiste et nous mettrons nos actes d'accord avec nos principes. N'oublions pas qu'aussi longtemps que durera le régime capitaliste, il nous faudra de l'argent pour soutenir nos luttes contre lui.

Le Trésorier fédéral,

ROMAIN VAN LOO.

STATUTS ORGANIQUES

I. Constitution

ARTICLE PREMIER. — La *Fédération ouvrière bruxelloise* est constituée par la réunion de tous les groupes adhérents au programme du parti ouvrier et qui ont leur siège dans l'arrondissement de Bruxelles.

Aucune société de la région n'appartient au parti, si elle n'a préalablement été admise par la *Fédération ouvrière bruxelloise*.

II. But

ART. 2. — Elle poursuit la réalisation du programme du parti ouvrier belge par tous les moyens en son pouvoir.

Elle est organisée, à cet effet, sur le terrain électoral et elle poursuit le groupement de la classe ouvrière en ligues ouvrières, en groupes d'art, d'études et de propagande, en associations coopératives, en mutualités et en chambres syndicales.

III. Organisation

ART. 3. — Chacun des groupes fédérés désigne un ou plusieurs délégués pour le représenter aux réunions de la *Fédération*. Lorsqu'un délégué aura manqué à trois séances consécutives, avis en sera donné au groupe qu'il représente.

ART. 4. — La *Fédération* se réunit le deuxième et le quatrième mardi du mois à huit heures et demie du soir, en assemblée de délégués. Ceux-ci seuls prennent part aux votes à raison d'une voix par société.

ART. 5. — Des assemblées de tous les membres du parti se tiennent périodiquement pour examiner des questions d'intérêt général. Les décisions prises par les assemblées plénières doivent être respectées par tous les groupes.

IV. De l'administration

ART. 6. — Un comité formé de neuf membres élus dans la deuxième séance de janvier a la direction de la propagande de la *Fédération ouvrière bruxelloise*. Il a pour mission expresse l'exécution des mesures prises par les assemblées plénières et par les réunions de délégués.

Le comité fédéral se compose d'un secrétaire, d'un secrétaire-adjoint, d'un trésorier, de son adjoint, d'un receveur, d'un commissaire-collecteur, d'un économiste-archiviste et de trois assesseurs.

ART. 7. — Les secrétaires sont chargés de la rédaction des procès-verbaux des séances ; ils font les convocations et signent toutes les correspondances au nom de la *Fédération* et ils sont chargés de tout ce qui concerne l'organisation et les travaux de la *Fédération*.

Ils se répartissent la besogne.

Le secrétaire est chargé de présenter, lors de l'échéance des mandats du comité fédéral, c'est-à-dire à la deuxième séance de janvier, un rapport sur les travaux de la *Fédération* pendant l'exercice écoulé.

ART. 8. — Le trésorier est chargé de la comptabilité des recettes et des dépenses de la *Fédération*. Il effectue les paiements. Il ne peut solder aucune dépense sans un mandat signé par le secrétaire ou le trésorier-adjoint.

Le trésorier est tenu de produire à l'expiration du mandat du comité fédéral, un compte des recettes et des dépenses accompagné des pièces justificatives, de sa gestion.

Une commission de trois membres est nommée par l'assemblée pour en effectuer la vérification et faire rapport à la réunion suivante.

Le trésorier-adjoint aide et remplace au besoin le trésorier.

ART. 9. — Le commissaire-collecteur a la surveillance du denier de propagande.

ART. 10. — L'économiste-archiviste a la garde et l'entretien du matériel et des archives appartenant à la *Fédération*.

ART. 11. — Un des assesseurs est chargé d'organiser et d'établir d'accord avec la commission spéciale, le budget et le compte des fêtes. Les autres commissaires remplissent les fonctions de scrutateurs.

ART. 12. — Les membres du comité sont élus pour un an, toujours révocables et rééligibles.

ART. 13. — Le président est désigné par l'assemblée à chaque séance.

ART. 14. — Les travaux de la *Fédération* ont lieu dans l'ordre suivant :

- 1° Appel des sociétés ;
- 2° Lecture du procès-verbal ;
- 3° Lecture de la correspondance ;
- 4° Discussion et vote sur les questions à l'ordre du jour ;
- 5° Communications diverses.

ART. 15. — Des commissions spéciales peuvent être nommées chaque fois qu'une question importante devra faire l'objet d'un rapport.

ART. 16. — Les convocations aux séances se font en général par la voie des journaux du parti. Elles indiquent l'ordre du jour de la séance. Nulle proposition ne peut être discutée si elle n'est portée à l'ordre du jour, à moins qu'elle ne soit signée par dix membres.

V. Des votes, des admissions, des exclusions

ART. 17. — Le vote pour le choix des membres du comité, du délégué au Conseil général et des candidats aux élections a toujours lieu par bulletins de liste, au scrutin secret et à la majorité absolue des votants.

Toute proposition qui obtient la parité des suffrages est considérée comme rejetée.

ART. 18. — Pour être admise, la société présentée doit compter au moins 25 membres. Il ne peut y avoir qu'un seul groupe syndical du même métier, qu'une seule ligue ouvrière, qu'une seule association politique dans la seule même commune.

ART. 19. — Les admissions, les exclusions de groupes sont prononcées à la majorité des deux tiers des votes des délégués des sociétés représentées.

ART. 20. — Les décisions, sauf les exceptions établies pour l'exclusion des groupes, sont prises à la majorité absolue des suffrages, soit au vote secret, soit à main levée, soit par appel nominal, selon les circonstances.

Toute proposition qui aura été rejetée, soit par une assemblée de délégués, soit par une réunion plénière, ne pourra être représentée qu'après un délai minimum de six mois.

ART. 21. — L'exclusion d'une société pourra être prononcée par la Fédération :

1° Pour atteinte portée aux principes et au programme du parti ;

2° Pour violation des décisions prises par les assemblées plénières.

ART. 22. — Les exclusions ne pourront être prononcées qu'après enquête du comité fédéral et après avoir entendu les délégués du groupe incriminé.

VI. Des cotisations

ART. 23. — Les sociétés paient une cotisation d'affiliation dont le taux est fixé à 10 centimes par membre. Cette cotisa-

tion ne peut être inférieure à 5 francs par société. Elle peut être augmentée dans les cas de nécessité par une décision d'une réunion de délégués.

ART. 24. — Les sociétés s'acquittent en même temps entre les mains du trésorier de leur droit d'affiliation au Conseil général du parti, fixé à dix centimes au moins par sociétaire.

ART. 25. — Les sociétés en retard d'un an de leur cotisation d'affiliation pourront, après avertissement, être rayées.

VII. Dispositions diverses

ART. 26. — La *Fédération ouvrière*, réunie dans la première assemblée plénière qui suit le Congrès annuel du parti, procède à la nomination de son représentant au Conseil général. Le délégué rend compte des travaux du Conseil général aussi souvent que possible et au moins une fois tous les trois mois.

ART. 27. — La bibliothèque fédérale, le comité du denier de propagande, l'école mutuelle d'orateurs, les conférences des mandataires du parti, etc. sont placés sous la direction de la *Fédération ouvrière bruxelloise*,

ART. 28. — Des règlements spéciaux fixent le rôle de chacune de ces institutions et les attributions de ceux qui sont spécialement chargés de les administrer.

ART. 29. — Des statuts spéciaux établissent l'organisation électorale au point de vue communal, provincial et législatif.

VIII. Revision des Statuts

ART. 30. — Toute proposition ayant pour effet de modifier les statuts doit être faite par écrit et appuyée par dix groupes ou des délégués les représentant.

Elle est ensuite renvoyée à une commission de cinq délégués nommés par l'assemblée. Un rapport doit être fait par elle dans les quinze jours et une assemblée est appelée à statuer dans les quinze jours suivants.

En cas de rejet, cette proposition ne peut être représentée qu'après un délai d'un an.

Adopté en séance du 5 Décembre 1893

ORGANISATION ÉLECTORALE

I. Au point de vue communal

a) LA LIGUE OUVRIÈRE

ARTICLE PREMIER. — Dans chaque commune, il est formé une *Ligue ouvrière* qui a pour but : 1° de répandre les principes socialistes par l'organisation de conférences, de meetings, par la distribution de brochures et par la presse ouvrière ; 2° de poursuivre la réalisation du programme du parti, en favorisant le groupement de la classe ouvrière et en s'organisant électoralement, c'est-à-dire en vue de la conquête des pouvoirs publics et particulièrement des administrations communales.

Il n'y a qu'une ligue ouvrière par commune.

b) DES COMITÉS ÉLECTORAUX

ART. 2. — Chaque Ligue ouvrière divise sa commune en sections dirigées chacune par un *comité électoral* formé de quatre membres élus en janvier par une assemblée générale de la Ligue.

ART. 3. — Les Comités électoraux sont chargés dans leurs sections respectives de la propagande électorale et générale, sous la direction et le contrôle de la Ligue. Ils sont en rapports constants avec le Comité de celle-ci et assistent à ses séances pour rendre compte de leurs travaux et des besoins nouveaux.

ART. 4. — La Ligue ouvrière surveille et assure le fonctionnement des Comités électoraux. Elle en crée au fur et à mesure des nécessités.

ART. 5. — Les Comités électoraux comprennent un secrétaire, un trésorier-collecteur, un messager et un propagandiste de la presse.

ART. 6. — Ils se réunissent au moins une fois par semaine et organisent la propagande dans le quartier. Ils assurent l'existence du groupe en percevant des cotisations volontaires en organisant des fêtes, tombolas, souscriptions, etc. Ils s'enquérissent des griefs locaux ; ils favorisent l'organisation ouvrière et font des recrues pour la Ligue ouvrière. En général, ils secondent la propagande électorale et recueillent les réclamations et les inscriptions en matière électorale.

ART. 7. — Le secrétaire est chargé de la correspondance, de la rédaction des convocations, des appels, des affiches, etc., de l'organisation des réunions et plus particulièrement du travail des listes électorales (pointage, inscriptions, radiations, réclamations).

ART. 8. — Le trésorier-collecteur tient un compte-courant des recettes et des dépenses. Il en dresse trimestriellement le relevé et y joint les pièces à l'appui ; il soumet ces documents au comité de la Ligue, après les avoir communiqués à ses collègues du Comité électoral. Il est chargé de percevoir les cotisations volontaires et les souscriptions ; il organise des collectes, fêtes, tombolas, etc., et il assure le bon rapport des troncs de propagande.

ART. 9. — Le messenger est chargé de la distribution des appels et circulaires et de la remise à domicile des convocations.

ART. 10. — Le propagandiste de la presse dresse la liste des membres des sociétés ouvrières et spécialement des coopératives ouvrières affiliées, habitant sa section et il s'attache tout d'abord à ce qu'ils lisent et achètent régulièrement nos journaux ; il forme aussi une liste des cafés et cabarets de sa section et porte tous ses efforts à ce que les patrons de ces établissements s'abonnent à nos journaux ; il surveille le service des vendeurs de nos organes. Il s'attache, d'une manière générale, à développer la presse ouvrière socialiste.

Il assiste aux réunions mensuelles du groupe d'extension de la presse.

ART. 11. — Les membres des Comités électoraux peuvent et doivent se faire aider par des adhérents à la section, mais seuls ils sont responsables vis-à-vis de la Ligue ouvrière.

c) ELECTIONS COMMUNALES

ART. 12. — Les Ligues ouvrières convoquent en assemblées plénières leurs adhérents et les membres des syndicats affiliés habitant la commune, à l'effet de fixer leur programme électoral local et de choisir leurs candidats aux élections communales.

Les Chambres syndicales peuvent proposer des candidats à ces assemblées.

ART. 13. — Les Ligues ouvrières transmettent les noms de leurs candidats à la Fédération ouvrière bruxelloise qui, réunie en séance plénière du parti, est appelée à les examiner.

La Fédération ouvrière bruxelloise ne peut en cette circonstance procéder à aucun poll sur les candidats admis par les Ligues ouvrières ; elle veille, avant tout, à l'observance du programme et de la tactique du parti.

ART. 14. — Une conférence des conseillers communaux ouvriers de l'agglomération bruxelloise se tient mensuellement à Bruxelles.

ART. 15. — Les mandataires communaux rendent compte, au moins une fois l'an, devant les assemblées plénières locales de leurs travaux au sein des conseils communaux.

II. Au point de vue cantonal

a) ELECTIONS PROVINCIALES

ART. 16. — Des Fédérations entre Ligues ouvrières du même canton sont constituées à Ixelles, Molenbeek, Schaerbeek, St-Josse-ten-Noode, Laeken, Anderlecht, Uccle, Bruxelles, etc., en vue des élections provinciales.

ART. 17. — Chaque *Fédération cantonale* est dirigée par un comité formé de deux délégués par Ligue ouvrière.

ART. 18. — Le Comité cantonal dirige le travail et la propagande des élections provinciales (formation des listes, inscriptions, radiations, réclamations), d'accord avec les sociétés affiliées. Il se réunit au moins une fois par mois.

ART. 19. — Les Sociétés affiliées du canton se réunissent en assemblées plénières un mois, au moins, avant l'élection à l'effet de fixer le programme électoral et de procéder à la nomination des candidats.

Les membres des Chambres syndicales affiliées habitant le canton prennent part à ces assemblées avec les mêmes droits que les membres des Ligues ouvrières.

b) ELECTIONS AUX CONSEILS DE PRUD'HOMMES

ART. 20. — Les Syndicats procèdent à la présentation des candidatures à ces conseils. A leur défaut, c'est la Fédération cantonale, réunie en assemblée plénière, qui est admise à faire ces propositions de candidatures.

ART. 21. — La désignation définitive des candidats se fait en réunion plénière de la fédération cantonale.

ART. 22. — Le Comité cantonal est chargé, d'accord avec les syndicats, d'assurer le succès de l'élection des candidats de la fédération.

c) PROPAGANDE RURALE

ART. 23. — Le Comité fédéral a pour mission spéciale l'organisation de la propagande à la campagne et tout particulièrement dans la partie rurale du canton. Ses membres assistent aux séances du groupe central de propagande rurale avec lequel il s'entend.

III. Au point de vue régional (arrondissement)

a) ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

ART. 24. — La *Fédération ouvrière bruxelloise* est l'organisme politique, mutuelliste, corporatif et syndical de l'arrondissement de Bruxelles.

ART. 25. — Elle prépare et elle organise la lutte électorale au point de vue législatif.

ART. 26. — Réunie en assemblées plénières de tous les affiliés du parti, elle procède un mois, au moins, avant l'élection à la formation du programme électoral régional et à la désignation des candidats.

ART. 27. — Les comités électoraux, les groupes de propagande et les ligues ouvrières organisent la propagande électorale sous la direction de la *Fédération*.

b) BUREAU ÉLECTORAL

ART. 28. — Il est institué un *Bureau permanent de revision des listes électorales* dont la direction est confiée au Comité fédéral. Tout ce qui est relatif à la revision des listes électorales est momentanément centralisé à ce bureau établi à Bruxelles.

ART. 29. — Il est aussi organisé, au point de vue des contestations électorales, un *Comité de défense* qui agit d'accord avec le bureau permanent et le Comité fédéral.

ART. 30. — Les dépenses du *bureau électoral* sont supportées par l'ensemble des groupes affiliés. Les Ligues ouvrières payent une cotisation de 25 francs; les Chambres syndicales et les Coopératives interviennent dans les frais, à raison de dix centimes par membre.

Le personnel attaché à ce bureau est nommé par la réunion des délégués.

IV. Organisation financière

ART. 31. — La Caisse fédérale est alimentée :

- 1° Par les cotisations d'affiliation;
- 2° Par le produit des fêtes fédérales;
- 3° Par les recettes du denier de propagande;
- 4° Par des subsides des groupes;
- 5° Par la vente de tickets pour manifestation.

ART. 32. — Un Comité spécial formé des délégués des groupes d'art et d'agrément du parti est chargé d'organiser d'accord avec le Comité de la Fédération, quatre grandes fêtes fédérales chaque année.

ART. 33. — Le Denier de propagande est organisé par la Fédération ouvrière bruxelloise. Ses boîtes sont seules reconnues par tous les groupes affiliés. Le produit du denier se répartit comme suit :

55 p. c. aux Ligues ouvrières;

25 p. c. à la Fédération ouvrière bruxelloise;

20 p. c. au denier de propagande de la presse.

Les boîtes sont levées dans les faubourgs, à la fin de chaque trimestre, et à Bruxelles, tous les mois, par les soins des trésoriers des Ligues et des membres de la Commission du denier de propagande élus par la Fédération.

Cette Commission est particulièrement tenue de veiller au placement et au bon rapport des boîtes du denier.

LISTE DES GROUPES AFFILIÉS

I. Coopératives

- La "Maison du Peuple", place de Bavière, 24.
La "Molenbeekoise", chaussée de Merchten, 102.

II. Groupes politiques

- Fédér. électorale ouvrière de Bruxelles, Maison du Peuple.
Ligue ouv. Cureghem, au Pied de Mouton, chaussée Mons, 46.
" Etterbeek, au Sansonnet, place Jourdan, 34.
" Forest, chez Mathys, place Communale.
" Ixelles, au Pavillon de la Régence, pl. Communale.
" Jette, chaussée de Jette, 309.
" Koekelberg, chaussée de Jette, 108.
" Laeken, chez Van Riet, chaussée d'Anvers.
" Molenbeek-Saint-Jean, chaussée de Gand, 103.
" Saint-Gilles, A Gambrinus, rue de la Victoire, 1.
" St-Josse-ten-Noode, A la Belle Vue, r. Botanique.
" Schaerbeek, A la Fontaine, rue Royale-Ste-Marie.
" Uccle, chez Barbé, rue de Forest.

III. Groupes de propagande, d'art et d'agrément

- Jeune Garde soc. Bruxelles, Maison du Peuple.
" " " Ixelles, Pavillon de la Régence, pl. commun.
" " " St-Gilles, Brasserie Jan, Av. Porte de Hal, 10.
Etudiants et Anciens Etudiants socialistes, Maison du Peuple.
Piébéienne de Bruxelles, (gymnastique), Maison du Peuple.
" de St-Gilles, A la Cour royale, ch. de Waterloo.
Echo du Peuple, (cercle choral), Maison du Peuple.
Toekomst (cercle dramatique), " "
Vlaamsche Propagande club (prop. rurale), Maison du Peuple.
Ligue "En Avant" (typographes), Au Cygne, Grand' Place.
Ligue gantière socialiste, A la Patte de Dindon, Grand' Place.
Cercle de propagande socialiste, rue des Sables, 12.
Club de l'Abattoir (3^e et 4^e sect.), Au Robinet, pl. de la Senne.
Solidaires (association rationaliste), rue de l'Escalier, 12.
Citoyennes socialistes rationalistes, Maison du Peuple.
Union pour la Solidarité des Femmes, Maison du Peuple.
Fanfare ouvrière de Cureghem, Au Pied de Mouton, ch. Mons.
" " Etterbeek, Au Sansonnet, place Jourdan.
" " St-Josse, A la Belle Vue, rue Botanique, 1.

IV. — Chambres syndicales

Boulangers, Maison du Peuple.
Confiseurs " "
Adhérents Confiseurs, Maison du Peuple.
Maçons-Plafonneurs, " "
Mañœuvres " "
Sculpteurs, Moleurs et Tailleurs de pierres, Maison du Peuple.
Peintres, Maison du Peuple.
Travailleurs du Verre, Maison du Peuple.
Menuisiers-Charpentiers, Au Cygne, Grand' Place, 9.
Ebénistes, Au Cygne, Grand' Place, 9.
Chaisiers, Maison du Peuple.
Sculpteurs sur bois, A Rome, rue de l'Amigo,
Doreurs sur bois, Maison du Peuple.
Ouvriers en pianos et orgues, A la Colline, rue de la Colline.
Mécaniciens, Maison du Peuple.
Plombiers, Zing., Ferblant., Repous. A l'Etrille, r. Rollebeek.
Serruriers-Poëliers, A St-Martin, rue Haute, 9.
Tourn. et Rabet. mécaniciens, A la Bourse, Grand' Place, 19.
Facteurs en Instruments de musique, Maison du Peuple.
Ouvriers et Ouvrières du Vêtement, Maison du Peuple.
Fourreurs, rue aux Choux, 12.
Teinturiers en peaux, Au Lion de Flandre, r. Comte de Flandre
Palissonneurs, à Rome, rue de l'Amigo.
Cordonniers de Bruxelles, Maison du Peuple.
Coupeurs de chaussures, Au Cornet, Marché-aux-Fromages.
Cordonniers de Saint-Gilles, A Gambrinus, rue de la Victoire.
Chapeliers de Cureghem, chaussée de Mons, 206.
Coup. en mat. prem. pour chapellerie, r. Remp. des Moines, 25.
Selliers, Harnacheurs, etc., A la Colline, rue de la Colline.
Peintres en équipages, " "
Cigariers, Maison du Peuple.
Lithographes, "
Ponceurs-Lithographes, Maison du Peuple.
Relieurs, A la Rose Blanche, Grand' Place.
Employés, Maison du Peuple.

V. Groupes sous les auspices de la Fédération

La Section d'Art et d'Enseignement, Maison du Peuple.
Les Enfants du Peuple, "
L'Ecole mutuelle d'orateurs, "

THE SOCIALIST PARTY OF AMERICA

CHARTER OF DEMOCRATIC RIGHTS

BIBLIOTHÈQUE
DE
PROPAGANDE SOCIALISTE

1. Qu'est-ce que le Socialisme? par L. Bertrand . . fr. 0.05
 2. L'Anarchisme, par Rienzi, traduit du néerlandais,
par A. Dewinne 0.15
 3. Une Défense du Socialisme, discours prononcé à la
Chambre française, par Jaurès 0.05
 4. Le Parti ouvrier et les Campagnards, par Léo . . . 0.05
 5. Le Collectivisme, par E. Vandervelde, 1^{re} partie . . 0.05
 6. " " " 2^{me} " 0.05
 7. Lettres ouvertes aux paysans, par L. Bertrand . . . 0.05
 8. Aux nouveaux électeurs, par L. Bertrand 0.05
-

Les brochures de 5 centimes sont envoyées franco aux
groupes à raison de 4 francs le cent.

Chantons nos chansons

RECUEIL

DE

CHANTS DÉMOCRATIQUES

Bonne brochure de 80 pages, avec couverture illustrée
contenant plus de CINQUANTE morceaux choisis

Prix : 30 centimes

En vente chez l'éditeur J. Milot, 35, r. des Sables, Brux.